

EcoTree choisi par Nestlé pour restaurer et créer des forêts



Partenaires Nestlé-EcoTree (crédit photo: CC/Forestopic)

EcoTree choisi par Nestlé pour restaurer et créer des forêts

Aux côtés du géant de l'agroalimentaire, l'entreprise bretonne de services et investissements forestiers s'engage sur des projets comportant un suivi sur 30 ans. L'approche se veut à la fois environnementale et territoriale.

Nestlé a désigné EcoTree comme partenaire en France pour le « programme mondial de reforestation », que le géant de l'agroalimentaire a lancé en 2021. Les deux entités viennent d'officialiser leur collaboration, à l'occasion du salon de l'agriculture à Paris, fin février 2026 (*photo* *).

L'objectif ? **Soutenir et accompagner le boisement ou le reboisement de 750 hectares**, sur 33 ans, ce qui comprend les travaux forestiers et un suivi avec, au démarrage, 3 ans pour identifier les projets forestiers - un projet n'étant engagé que lorsqu'il a obtenu le [label Bas-Carbone](#), délivré par le gouvernement. Nestlé apporte les financements, à hauteur de 80 % des coûts au minimum, et EcoTree pilote les opérations.

« Nous avons choisi EcoTree, car ils sont présents sur le terrain, avec un savoir-faire, notamment dans la biodiversité », précise Clotilde Larrose, directrice générale en charge notamment du développement durable chez Nestlé France.

Des projets sélectionnés dans quatre régions

En 2025, ont ainsi été sélectionnés 23 projets avec 23 propriétaires, pour atteindre début 2026 une trentaine de projets, qu'il s'agisse de forêts privées existantes à renouveler ou bien de prairies ou de terres agricoles à boiser,

en Bretagne, Hauts-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

Le groupe suisse entend ainsi enregistrer une captation de carbone, grâce aux arbres, tout en suivant une approche territoriale, dans le cadre de sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

« **Dans ces quatre régions, nous avons des usines ou des zones d'approvisionnement** . En effet, 70 % des matières premières qui approvisionnent nos usines françaises viennent de France, par exemple du blé, du lait ou de la betterave pour le sucre », assure Clotilde Larrose.

D'ailleurs, dans les 750 hectares du partenariat, il est prévu de proposer à des membres de coopératives agricoles, fournisseuses de Nestlé, de boiser des parcelles « pauvres » ou des friches.

Inventaires de biodiversité, suivi de biomasse

À charge pour EcoTree de se caler sur le cahier des charges du label Bas-Carbone. Or, « nous allons plus loin que le label », relève Pierre-François Dumont Saint Priest, cofondateur de l'entreprise basée à Brest :

« Notre écologue effectue un pré-diagnostic écologique, sur la base de cartographies et de visites de terrain. Elle identifie les éléments d'intérêt pour la biodiversité, par exemple des arbres-habitats, et elle avise ensuite avec le gestionnaire forestier ou le propriétaire, pour voir comment cela peut être intégré dans le projet. »

De plus, EcoTree s'engage auprès de Nestlé à réaliser un suivi tous les 5 ans, notamment *via* des mesures de la biomasse, « probablement par satellite », là où le label demande un contrôle au bout de la cinquième année .

Au global, dans le modèle économique d'EcoTree, l'accompagnement à la gestion des forêts gagne du terrain, par rapport à la « vente d'arbres » par laquelle l'entreprise s'était démarquée à son démarrage.

Quant à Nestlé , le groupe soutient aussi les forêts publiques gérées par l'Office national des forêts (ONF). En témoigne Frédérique Lecomte, directrice du fonds de dotation ONF Agir pour la forêt : « C'est notre plus ancien mécène. Notre partenariat avec Nestlé date de 1971, à travers les laboratoires Guigoz, d'abord avec l'ONF, puis avec notre fonds de dotation », créé en 2019 .

C. C./Forestopic

* De gauche à droite sur la photo : Pierre-François Dumont Saint Priest, cofondateur d'EcoTree ; Clotilde Larrose, directrice générale en charge notamment du développement durable chez Nestlé France ; Shira Lecadelec, responsable forêt et carbone chez Nestlé.